

TOUT SAVOIR SUR : LA DÉCHÈTERIE



La Communauté de Communes Mad & Moselle dispose de deux déchèteries sur son territoire :

- La déchèterie de Charey (route de Saint-Julien) et
- La déchèterie de Bernécourt (rue de Verdun à côté de la CAL).

Ces déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des usagers résidant sur le territoire de la CCMM.

Les horaires d'ouverture suivants sont valables pour les deux sites :



Horaires d'été (du 1er mars au 31 octobre)	Horaires d'hiver (du 1er novembre au 29 février)
Mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30*	Mercredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30*
Samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h30*	Samedi de 9h à 12h et de 13h à 16h30*

* Accès autorisé jusqu'à 10 minutes avant la fermeture du site.

En raison de la crise sanitaire et jusqu'à nouvel ordre, l'accès en déchèterie se fait uniquement sur réservation, sur le site internet www.cc-madetmoselle.fr, encart « je réserve ma déchèterie » sur la page d'accueil ou au 03.83.81.91.69. Le port du masque est obligatoire en déchèterie en cette période.

› QUEL DOCUMENT ME FAUT-IL POUR ACCÉDER À L'UNE DE CES DÉCHÈTERIES ?



Il vous faut juste un justificatif de votre domicile qu'il faudra montrer au gardien de la déchèterie à votre arrivée sur le site.

› EST-CE QUE JE PEUX ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE AVEC UNE REMORQUE ?

OUI. Mais il est fortement conseillé de mettre une bâche sur votre remorque lors de vos trajets afin d'éviter l'envol de déchets et préserver la propreté des bords de route.

› QUELLE QUANTITÉ PUIS-JE APPORTER EN DÉCHÈTERIE ?

Que vous soyez un habitant ou une entreprise, la quantité maximum que vous pouvez apporter sur la déchèterie est de 3m3 par jour quel que soit le type de déchets (quantité estimée par le gardien).



Si vos enfants vous accompagnent, nous vous conseillons de les laisser dans votre véhicule, afin de garantir leur sécurité.



A NOTER : l'utilisation de la déchèterie, et notamment les opérations de déversement des déchets dans les bennes et les manœuvres automobiles, se font aux risques et périls des usagers.

› QUELS DÉCHETS PUIS-JE DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE ?

Les déchets suivants sont acceptés sur les sites :



› QUELS DÉCHETS SONT REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE ?

Les déchets suivants sont refusés en déchèterie : ordures ménagères, pneus, bouteilles de gaz, déchets industriels, produits explosifs, armes et munitions, déchets toxiques spécifiques, matières radioactives, déchets d'amiante, cadavres d'animaux, bois de catégorie C, extincteurs. Pour tout connaître des filières existantes pour éliminer ce type de déchets, adressez-vous au gardien qui pourra vous renseigner.

Extrait du règlement

Un gardien est présent en permanence sur les déchèteries pendant les heures d'ouverture pour accueillir les usagers. Il est impératif de s'adresser au gardien à l'arrivée sur le site pour présenter son justificatif de domicile et s'informer des consignes de tri.

Sur le site, respectez les consignes données par le gardien et la signalisation, patientez en cas d'affluence et ne faites aucun dépôt en dehors des bennes.

Pour les déchets lourds et/ou encombrants, il est conseillé de venir à 2 personnes pour le dépôt dans la benne.

Il est formellement interdit de descendre dans les bennes et de procéder à des activités de récupération sans autorisation.

Au cas où une benne s'avérait être remplie et non utilisable, l'usager en informe le gardien et reportera son dépôt à une date ultérieure.

Il est rappelé que tous dépôts sauvages ou tous dépôts de déchets sans autorisation entraînent les sanctions prévues par le code pénal (articles R632) et pourra faire l'objet d'une contravention.

